

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_062

~~~~~

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2024

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre*

**ABSENTS EXCUSES :** *TAGAND François, BACQUET Fantine*

Madame DORIGO Rebecca a été désignée comme secrétaire de séance.

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| <b>OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT</b> |
|-----------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin de renforcer le service technique dans ses diverses missions. D'ailleurs, chaque année un agent saisonnier est déjà embauché d'avril à octobre.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer diverses missions au sein du service technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Rebecca DORIGO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke and a small dot.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*